



**Direction des Ressources Humaines et de la Formation**  
**Service des Examens & Concours**  
114,6 avenue du Père Soulas – 34295 MONTPELLIER CEDEX 5

**AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES  
D'OUVRIER PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> Classe**

*Publication : Site Espace emploi-concours ARS Languedoc-Roussillon*

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
VU le décret 2016-1705 du 12 décembre 2016, portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,  
VU l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,  
Considérant la publication sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date du 6 mars 2020 ainsi que l'ouverture du concours externe sur titres d'ouvrier principal 2ème classe, sur le site de l'Agence Régionale de Santé en date 4 mai 2020, en vue de pourvoir 3 postes dans la spécialité suivante :

**« Logistique de transports – transports produits de santé »**

**Peuvent être candidats, les agents titulaires, soit :**

- d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente,
  - d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités,
  - d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le Ministre chargé de la santé,
  - d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.
- (Pour la constitution du dossier d'équivalence, veuillez prendre contact auprès du Service Examens & Concours)**


Les candidats postulant pour les spécialités «Logistique de transports – transports produits de santé » doivent en outre justifier de la détention du permis de conduire de catégorie B en cours de validité.

**Clôture des inscriptions le 3 juin 2020 minuit**  
(Le cachet de la poste faisant foi)

Le dossier d'inscription et la notice sont à retrouver  
**Sur l'INTRANET du CHU : Accès rapides – Ressources Humaines – Examens et concours**  
**Ou** ⇨ Ma vie PRO / ⇨ Ma carrière / ⇨ Examens et Concours  
**Ou sur la page INTERNET du CHU : [www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr) - Travailler au CHU ⇨ Examens et concours**  
⇨ Concours hors écoles paramédicales

Montpellier, le 4 mai 2020,

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines  
et de la Formation,

  
Inès LE COLLONIER

Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation dans les deux mois qui suivent la présente notification.  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai deux mois à compter de la date de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)